



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 240/2026
Date de la séance du CE : 4 mars 2026
Direction : Direction des finances
N° d'affaire : 2026.FINGS.51
Classification : Non classifié

Office d'informatique et d'organisation (OIO) : autorisation de dépenses pour les services TIC de base.

Crédit complémentaire au crédit-cadre 2025 du 5 décembre 2024 (2024.KAIO.96)

1. Objet

Crédit complémentaire à l'autorisation de dépenses « Office d'informatique et d'organisation (OIO) : autorisation de dépenses pour les services TIC de base. Crédit-cadre 2025. » approuvée par le Grand Conseil lors de sa session d'hiver 2024 (2024.KAIO.96).

Ces prestations servent à l'accomplissement des tâches légales de l'OIO.

2. Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC, RSB 101.1) : article 76, lettre e
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin, RSB 620.0) : articles 21 à 30 et article 34
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin, RSB 621.1) : articles 26, 30, 32, 35 et 39
- Loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN, RSB 109.1) : articles 31 et 32
- Ordonnance du 11 janvier 2023 sur l'administration numérique (OAN, RSB 109.111) : articles 26 à 28
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des finances (ordonnance d'organisation FIN, OO FIN ; RSB 152,221.171) : article 11a

3. Nature et qualification juridique de la dépense

Les dépenses suivantes ont été autorisées avec le crédit-cadre initialement demandé :

Dépenses nouvelles uniques (art. 30 et 27 LFin) (dont 8 % de réserves) :	CHF	2025	12 395 460
Dépenses nouvelles périodiques par an (art. 30 et 28 LFin) :	CHF	2025	108 160 758
Dépenses totales	CHF	2025	120 556 218

4. Montant déterminant du crédit

Crédit déjà approuvé (2024.KAIO.96) (réserves comprises)	CHF	2025	120 556 218
Crédit complémentaire à approuver	CHF	2025	451 261
Crédit complémentaire à approuver (montant arrondi)	CHF	2025	500 000

5. Nature du crédit / Compte / Groupe de produits / Exercice

Crédit complémentaire pour 2025.

Les dépenses se répartissent sur les comptes suivants :

Compte (MCH2)	Intitulé du compte
309000000	Formation et perfectionnement du personnel
309000090	HCM Formation et perfectionnement du personnel
309100000	Recrutement de personnel
310000000	Fournitures de bureau
310005000	Matériel d'exploitation / fournitures informatiques - approvisionnement de base
310005002	Matériel d'exploitation / fournitures informatiques - application du groupe
310100000	Matériel d'exploitation / fournitures
310200000	Imprimés / publications
310300000	Ouvrages spécialisés / revues
310500000	Denrées alimentaires
310600000	Matériel médical
311000000	Meubles et appareils de bureau
311100000	Machines / appareils / véhicules
311200000	Vêtements / linge / rideaux
311300000	Matériel informatique – approvisionnement de base
311300002	Matériel informatique – application du groupe
312000000	Approvisionnement et élimination, biens-fonds (PA)
313000000	Autres services de tiers
313020000	Port, affranchissement
313030000	Frais de télécommunication – approvisionnement de base
313030002	Frais de télécommunication – application du groupe
313040000	Cotisations de membres
313200000	Honoraires de conseillers externes / experts / spécialistes
313210000	Prestations de services de tiers en matière d'informatique (conseils et honoraires) – approvisionnement de base
313210002	Prestations de services de tiers en matière d'informatique (conseils et honoraires) – application du groupe
313300000	Charges d'utilisation pour l'informatique : BEDAG SA - exploitation (approvisionnement de base)
313300002	Charges d'utilisation pour l'informatique : BEDAG SA - exploitation (application du groupe)
313300100	Charges d'utilisation pour l'informatique : BEDAG SA - conseils (approvisionnement de base)
313300102	Charges d'utilisation pour l'informatique : BEDAG SA - conseils (application du groupe)
313300202	Charges d'utilisation pour l'informatique : BEDAG SA - licences (application du groupe)

313300400	Charges d'utilisation pour l'informatique : BEDAG SA - maintenance (approvisionnement de base)
313300402	Charges d'utilisation pour l'informatique : BEDAG SA - maintenance (application du groupe)
313300500	Charges d'utilisation pour l'informatique : BEDAG SA - développement (approvisionnement de base)
313300502	Charges d'utilisation pour l'informatique : BEDAG SA - développement (application du groupe)
313320000	Prestations de services de tiers en matière d'informatique (exploitation) – approvisionnement de base
313320002	Prestations de services de tiers en matière d'informatique (exploitation) – application du groupe
313330000	Prestations de services de tiers en matière d'informatique (maintenance) – approvisionnement de base
313330002	Prestations de services de tiers en matière d'informatique (maintenance) – application du groupe
313340000	Prestations de services de tiers en matière d'informatique (développement) – approvisionnement de base
313340002	Prestations de services de tiers en matière d'informatique (développement) – application du groupe
313700000	Impôts et taxes
313700001	Impôts véhicules à moteur, RPLP, contrôles, autres
314400000	Gros entretien des terrains bâtis / bâtiments (PA)
315000000	Entretien de meubles et d'appareils de bureau (PA)
315100000	Entretien de machines / appareils / véhicules (PA)
315300000	Entretien de matériel informatique (PA) – approvisionnement de base
315300002	Entretien de matériel informatique (PA) - application du groupe
316100000	Loyers / frais d'utilisation des immobilisations
316105000	Locations / frais d'utilisation d'équipements informatiques - approvisionnement de base (licences)
316105002	Locations / frais d'utilisation d'équipements informatiques - application du groupe (licences)
316900000	Autres loyers et frais d'utilisation - approvisionnement de base (exploitation)
316900002	Autres loyers et frais d'utilisation – application du groupe (exploitation)
317000000	Frais de déplacement et autres frais
317010000	Frais de représentation
319900000	Autres charges d'exploitation
343010000	Gros entretien des biens-fonds loués par le canton (PF)
343100000	Entretien courant des biens-fonds (PF)

Le crédit concerne le groupe de produits suivant :

Unité administrative	Office d'informatique et d'organisation (OIO)
Groupe de produits	Informatique et organisation (4476000001)
en CHF (TVA comprise)	451 261 arrondis à 500 000

6. Justification

Le crédit-cadre approuvé par le Grand Conseil durant la session d'hiver 2024 couvrait les dépenses afférentes aux services TIC de base et à d'autres prestations dans le domaine des applications de groupe et des marchés publics. Elles étaient destinées à la maintenance et au développement des services, y compris à l'exécution de projets et aux conseils fournis par des tiers, ainsi qu'à l'exploitation au sens large, c'est-à-dire à la couverture des coûts liés à l'utilisation des services TIC/de numérisation sous forme de prix du service, de dépenses de maintenance, de remplacement d'appareils, de licences et d'exploitation du centre de calcul. Ce crédit-cadre englobait aussi des projets de numérisation.

En CHF	Crédit 2025	Montant effectif 2025	Δ en 2025
Dépenses nouvelles uniques :	11 477 278		
Réserve de 8 % sur dépenses uniques :	918 182		
Dépenses nouvelles uniques, réserves incluses :	12 395 460	8 107 261	4 288 199
Dépenses nouvelles périodiques par an :	108 160 757	112 900 216	-4 739 459
Total	120 556 217	121 007 478	-451 261

Le dépassement arrondi à CHF 500 000 du crédit déjà approuvé résulte principalement de coûts supplémentaires pour le poste de travail informatique cantonal BE-PTC et pour les licences M365 de Microsoft.

Il s'agit de dépenses nouvelles périodiques.

7. Référendum financier

Le présent crédit complémentaire est soumis au référendum facultatif et doit être publié dans la Feuille officielle du canton de Berne.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Commission des finances
- Contrôle des finances